

2021-16.12.02

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 080-200070969-20211216-2021_1612_02B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 16 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouvrel sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 47
dont suppléés : 2

Membres représentés : 11

Votants : 58

Date de la convocation
10 décembre 2021

Secrétaire de séance :
Mme DOUAY Sonia

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine,
Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, M. HACKE Sylvain suppléant de M. CARON Hubert, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric suppléant de LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HOLLINGUE Rémy, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. GAWLIK Jérémy de Mme PERONNET, M. DE CAFFARELLI de M. DEPRET Patrick, M. BEAUMONT Joël de M. TOURNIQUET Gauthier, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. MEGLINKY Philippe de M. NOCHEZ Didier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, RIHET Anne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, DAMAY Lydie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne
Messieurs COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, TEN Franck, DEPRET Patrick, DAMAY Jean-Michel, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, LOGEART Johan, NOCHEZ Didier, VIOLLETTE Paul

Objet : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2022
Régie de gestion d'ALMEO, Centre Musical du Val de Noye, Centre musical LA SI SOL, Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président chargé des Finances

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2021 relative au Budget Primitif 2021, notamment concernant l'état des participations et des subventions 2021,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 décembre 2021 ;

Pour permettre à la régie de gestion d'ALMEO, au Centre musical du Val de Noye, au Centre musical LA SI SOL, à la régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye de faire face aux dépenses courantes en début d'année 2022 : maintenance, frais de personnel, mais aussi prestataires techniques ... il y a lieu, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2022 de voter des acomptes sur les subventions.

Il est proposé de voter ces subventions à hauteur de 50 % des inscriptions budgétaires 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'engager et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 57, Contre : 1 Mme Ménard)

- › décide de voter au bénéfice de la Régie de gestion d'ALMEO : une avance sur la subvention 2022 à hauteur de **250 000 €**.
- › décide de voter au bénéfice du Centre musical du Val de Noye : une avance sur la subvention 2022 à hauteur de **28 000 €**.
- › décide de voter au bénéfice du Centre musical LA SI SOL : une avance sur la subvention 2022 à hauteur de **32 000 €**.
- › décide de voter au bénéfice de la Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye : une avance sur la subvention 2022 à hauteur de : **60 000 €**

Les versements des avances sur les subventions feront l'objet de mandats successifs en fonction des besoins de trésorerie de la Régie de gestion d'ALMEO, du Centre musical du Val de Noye, du Centre musical LA SI SOL, de la Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye;

- › Précise que ces montants seront repris à minima dans les inscriptions budgétaires du BP 2022 ;
- › Autorise le Président et le 1er Vice-Président et le Vice-Président Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 17/12/21

Affiché le 20/12/21

Fait et délibéré, le 16 décembre 2021
à Rouvrel,

Le Président,

Alain DOVERGNE